Extrait du Fédération Nationale de la Libre Pensée

http://www.fnlp.fr/spip.php?article744

A Beyrouth pour la laïcité :Un événement qui fera date

- La Libre Pensée dans les associations internationales, Humanistes et Laïques, Athées et Libres Penseuses - Association Internationale de Libre Pensée -



Les 13 et 14 avril 2012, à l'initiative de l'Association libanaise de philosophie du droit et de l'Association internationale de la Libre Pensée, s'est tenu à Beyrouth (Liban) un colloque sur la laïcité. Une centaine de participants ont débattu pendant deux jours des rapports entre la laïcité, la religion et l'Etat de droit au Liban. Cette initiative fait suite à une décision prise lors du Congrès mondial de la Libre Pensée à Oslo, le 10 août 2011.

Des membres et même des représentants des principales communautés existantes au Liban et des différentes forces politiques nationales se sont côtoyés pour mener un débat fort instructif avec un large public, mélangeant les générations et les visiteurs des pays voisins.

Georges Saad (Liban), Roger Lepeix (France), David Rand (Canada) et Christian Eyschen (France), membres du Conseil International de l'Association Internationale de la Libre Pensée sont intervenus pour donner un éclairage national et international à la perspective de la séparation des Eglises et des religions.

Programme et liste des intervenants :

Sous le Haut Patronage du Recteur de l'Université Libanaise

Vendredi 13 Avril:

15 h 45 : Séance d'ouverture :

Ouverture par E. Dandach (Aliphid) .



- Mot de bienvenue du Recteur de l'Université Libanaise, Docteur Adnan Said Husein.
- Mot de l'Association libanaise de philosophie du droit (Georges Saad)
- Mot de l'Association Internationale de la Libre Pensée (David Rand)
- Salut de Marc Blondel, Président de la FNLP (DVD)

16 h 15 : Présentation avancée de la séance du Samedi matin : Karim Mroué : « La laïcité dans le monde arabe, est-ce possible ? »

16 h 30 : Introduction au thème du colloque (Christian Eyschen)

Discussion

Annonce du programme du Samedi 14 Avril (Charbel Estephan)

Samedi 14 Avril:

9 h 30 : Séance d'ouverture de la journée :

- Ouverture par E. Dandach
- Mot d'ouverture d'Aliphid (Elie Aoun)
- Annonce du programme (Yara Dandach)

10 h 00 : Première séance : « La laïcité : histoire, principe, luttes et rapport avec la religion »

- Allocution d'ouverture du président de séance Mohammed el Majzoud (Ancien Recteur de l'Université Libanaise)
- Père Kamil Moubarak (Recteur de l'Université catholique La Sagesse) : « La société civile dans la réalité plurielle libanaise »
- David Rand (Porte parole de l'AILP) : « Les rapports entre athéisme et laïcité »
- Christian Eyschen (Secrétaire Général de la FNLP, Porte parole de l'AILP) : « Le combat laïque est-il universel ? »
- Khayrieh Odouh (Professeur à l'Université Libanaise) : « Les législations du système d'enseignement comme obstacle à des orientations laïques et nationales au Liban »
- Ulema (juge) Yahya : « Problématiques de la laïcité au Liban »
- Nourredne Saadi (Professeur à la faculté de droit de Douai) : « La laïcité et la Constitution française »

Discussion

Pause

12 h 30 : Deuxième séance : « Laïcité, droit, justice et religion »

- Remise de récompenses par Georges Aramouni (Aliphid)
- Allocution d'ouverture du Président de séance Youssef Saadalah El Khoury
- Jean-Luc Dupriez (Militant syndical en France) : « La pensée libertaire et la laïcité »
- Rafic Brax: « Qu'est-ce que l'Etat libanais? »
- Kamil Dagher (Avocat et écrivain) : « Laïcité totale ou simple suppression du confessionnalisme politique ? »
- Roger Lepeix (FNLP) : « Les regroupements laïques dans le monde »
- Ziad Njeim (Chercheur et journaliste)



Déjeuner

15 h 30 : Suite de la deuxième séance :

- Arnaud de Raulin (Professeur à la faculté de droit de Douai) : « Laïcité et Union Européenne »
- Isam Moubarak (Professeur à l'Université Libanaise)
- Georges Saad (Professeur à la faculté de droit, Université Libanaise) : « Le juge administratif et la laïcité

Discussion

Table ronde présidée par **Bchara Saliba**Conclusion par **Christian Eyschen** _Clôture par **Georges Aramouni**

A l'issue des débats, les conclusions suivantes ont été approuvées par l'ensemble des participants :



« Lors du colloque « **Religion, Laïcité et Etat de droit** », réuni à Beyrouth au Liban les 13 et 14 avril 2012, à l'initiative conjointe de l'Association Libanaise de Philosophie du Droit et de l'Association Internationale de la Libre Pensée, ont été débattues de questions touchant à la laïcité de l'Etat, à la sécularisation des Institutions et à la mise en place du principe de séparation des religions et de l'Etat, pour l'avènement de la pleine liberté de conscience, de l'égalité de droits et de la démocratie.

Un public important (une centaine de personnes), tant par la qualité et la diversité des intervenants que par le nombre de participants, a largement débattu des rapports entre la laïcité, les religions et l'athéisme. Un grand nombre de participants s'est préoccupé de la nécessité d'un Etat civil dépassant les communautés religieuses.

La présence nombreuse de jeunes du Liban et leur engouement pour la laïcité est, à cet égard, tout à fait positive.

Beaucoup aspirent à la sortie du confessionnalisme politique qui enferme les individus dans leur communauté d'appartenance. L'aspiration à l'égalité des droits est grande.

Etat laïque, Etat civil, sont très certainement les moyens de préserver et de promouvoir l'unité de la Nation libanaise.

En présence de membres de différentes communautés existantes au Liban, de religieux, de laïques, de libres penseurs, de représentants de députés, un débat courtois, mais intense, a eu lieu sur l'ensemble de ces questions.

Les participants, dans leur grand nombre, estiment que la tenue de ce colloque est un premier pas positif dans la voie de la sécularisation de la société et des institutions pour la mise en place d'un Etat civil, prélude

à un Etat laïque.



Ils décident de poursuivre ensemble ce nécessaire débat avec l'ensemble des composantes de la Nation libanaise à la lumière, notamment, des contributions internationales citées dans ce colloque.

Les participants souhaitent que l'Association libanaise de Philosophie du droit soit le pivot de ce débat permanent. La publication des Actes de ce colloque dans une édition en langue française et une autre en langue arabe constituera un élément matériel de poursuite de ce débat et de cette rencontre des 13 et 14 avril 2012. La large diffusion de ces Actes, au Liban et au-delà du Liban, favorisera la réflexion commune et la recherche des solutions nécessaires. »

Quelques communications prononcées :



Georges Saad: L'Association libanaise de philosophie du droit et l'Association Internationale de la Libre Pensée organisent un colloque sur le thème "Religion, laïcité et Etat de droit". Le but de ce colloque: discuter et établir des recherches approfondies analysant le thème de la laïcité et la relation entre religion et politique dans l'Etat de droit que nous voulons pour le Liban. Nous pensons que la problématique de la laïcité doit acquérir une importance particulière dans le monde arabe, en particulier dans cette étape du printemps arabe. Le caractère religieux des régimes politiques arabes peut constituer un obstacle sur le chemin de la séparation entre les religions et l'Etat.

Nous sentons aujourd'hui de nouveaux vents : des partis arabes religieux (musulmans) commencent à concevoir la laïcité dans une certaine mesure (Egypte). Signalons en passant l'exemple éloquent de la Turquie. Ces partis religieux adoptent une nouvelle approche et annoncent leur respect de la liberté de conscience et d'expression de l'autre (Egypte, Tunisie).

Depuis des siècles, le Liban vit des crises à caractère religieux ou politico-religieux ou politiques avec façade religieuse. Une guerre fratricide atroce a frappé le Liban une quinzaine d'années durant (de 1975 à 1990) et l'appartenance religieuse était un de ses axes majeurs. Nous pensons que la laïcité représente l'une des solutions à la crise politique libanaise parce qu'elle assainit la relation entre le citoyen et la nation et permet l'égalité des droits pour tous. Le citoyen appartiendra à son pays, à sa patrie, à sa République et non à sa confession.

N'est-il pas déraisonnable que les tribunaux religieux (au nombre de 21 au Liban correspondant à 21 confessions officielles) décident du sort des gens pour tout ce qui concerne le mariage, le divorce, la filiation, l'héritage, la pension, etc... N'est-ce pas là une source de division, de dissensions et de conflits ? Est-il concevable que le juge libanais applique les effets du mariage civil contracté à Chypre ou en France, alors que les libanais ne peuvent contracter un mariage civil dans leur pays ? Même les athées libanais sont obligés de se comporter confessionnellement parfois par crainte du fanatisme de l'autre, surtout lorsque l'autre représente une majorité quantitative.

La suppression du confessionnalisme politique, c'est-à-dire la suppression de la confession comme critère d'accès à

la fonction publique, est proposée aujourd'hui au Liban. Cependant certains posent la question : comment accepter le projet de suppression du confessionnalisme politique proposé par celui qui refuse catégoriquement l'institution d'un mariage civil optionnel ? Ceux-là à vrai dire ne recherchent que leurs petits intérêts et ne seraient peut-être pas opposés à l'instauration d'un pouvoir carrément religieux. C'est pourquoi une grande partie des laïques, musulmans, chrétiens ou athées proposent soit la laïcité totale, soit l'attente de jours meilleurs. Certains proposent le passage à la laïcité par étapes (Georges Hawi).

L'Association libanaise de philosophie du droit pense que la laïcité est un passage indispensable vers un Etat de droit, vers l'unité nationale et pour éviter l'avènement du projet fédéral, voire la partition du pays. Certains se contentent de proposer l'idée courageuse d'instaurer une société civile qui privilégie le rapport citoyen-Etat, au détriment du rapport citoyen-confession, porte ouverte à la laïcité (Moussa Sadr).



Pourquoi après des périodes relativement calmes les fondamentalismes religieux réapparaissent-ils de nouveau avec des propositions parfois plus rétrogrades ? Dans quelle mesure peut-on comprendre et justifier la naissance et le développement de ces fondamentalismes par le caractère répressif des régimes politiques (Mohamed Watfa) ?

La sécularisation de la société est réelle en Europe de l'Ouest, et la France a séparé les Eglises et l'Etat en 1905. Malgré ce fait les libres penseurs français ne sont pas satisfaits, car ils estiment que de multiples violations sont commises en France contre le principe de la séparation entre les Eglises et l'Etat. Ils dénoncent également le caractère clérical de l'Union européenne.

Ce colloque, nous l'espérons, permettra d'écouter, de confronter les analyses des uns et des autres et de discuter de toutes ces problématiques. Signalons que les luttes de la Libre Pensée française ont permis des avancées jurisprudentielles en France dans le sens du respect du principe de la laïcité. Nous remercions nos amis de la Libre Pensée française et de l'Association Internationale de la Libre Pensée d'être venus de loin pour enrichir notre colloque.



David Rand: Bonjour. Je m'appelle David Rand et je suis très heureux de vous accueillir à ce colloque en tant que porte-parole de la nouvelle Association Internationale de Libre Pensée, AILP.

Cette association a été fondée le 10 août 2011 à Oslo, en Norvège, où 150 libres penseurs et athées de 18 pays étaient présents, venus d'Allemagne, d'Angleterre, d'Argentine, d'Australie, de Belgique, du Canada, du Chili, d'Espagne, de Finlande, de France, d'Inde, d'Italie, du Liban, de Norvège, de Pologne, de Russie, de Suisse, des États-Unis. Moi, j'étais parmi plusieurs Canadiens qui y ont assisté.

Nous avons établi trois priorités, trois campagnes que nous comptons mener dans les mois et les années à venir.

- 1. Pour la séparation des institutions religieuses et des États dans tous les pays, de tous les continents.
- 2. Une Commission internationale d'enquête sur le financement public des institutions religieuses.
- 3. Pour révéler et dénoncer les crimes commis par les prêtres.

Ce colloque rentre parfaitement dans le cadre de la première et plus importante de ces trois campagnes, celle pour la séparation entre religions et États.

Nous avons choisi six porte-paroles:

- Christian Eyschen (France)
- David Rand (Canada)
- Albert Riba (Espagne)

David Silverman (États-Unis)

- Antonio Vergara (Chili)
- Keith Porteous Wood (Royaume Uni)

Nous avons aussi choisi une vingtaine de conseillers internationaux. Votre collègue Georges Saad, organisateur du présent colloque, en fait partie.

Un site web a été établi - <u>www.internationalfreethought.org</u>- et vous pouvez y trouver plusieurs ressources, par exemple :

- 1. un compte-rendu détaillé de la réunion de fondation
- 2. le Manifeste pour la liberté de conscience, un document fondateur de l'Association
- 3. une liste de plusieurs centaines de signatures du Manifeste, ainsi que la possibilité de le signer vous-même en ligne si vous êtes d'accord
- 4. quelques résolutions adoptées soit à la réunion de fondation, soit par les porte-parole dans les mois suivant cette réunion.

Les langues officielles de l'AILP sont actuellement l'anglais, le français et l'espagnol, et toutes ces ressources sont actuellement disponibles sur le site dans ces trois langues. De plus, quelques-unes de ces ressources sont aussi disponibles en 7 autres langues, y compris un peu en langue arabe. Le site sera enrichi de nouveaux contenus dans les mois à venir. Peut-être que quelques-uns parmi vous ici aujourd'hui et demain s'offriront pour nous aider à publier plus de documentation en langue arabe, par exemple le compte-rendu de ce colloque.

À la réunion de fondation de l'Association Internationale de Libre Pensée à Oslo, j'ai fait la connaissance de votre collègue Georges Saad, qui m'a fait l'honneur de m'inviter à participer à ce colloque.

Je suis Canadien, et mon point de vue s'inspire évidemment de mon expérience comme militant laïque au Canada et en particulier à Montréal au Québec, où la situation est très différente de celle au Liban. J'ai une connaissance assez sommaire de votre pays. Mais je sais que les conflits entre communautés religieuses ont depuis longtemps déchiré le Liban et la région voisine. La laïcité est un programme qui représente une volonté de chercher la paix.

Demain j'aurai l'occasion de faire une conférence où je partagerai avec vous mon opinion sur un aspect important de la laïcité. Mais à part cela, je suis ici pour apprendre et pour vous appuyer. Dans un pays comme le Canada, les militants laïques se trouvent devant des défis majeurs. Mais au Liban, les défis à relever sont encore plus difficiles et plus complexes. J'ai hâte d'écouter vos idées, vos projets, vos perspectives.

Merci, et bon colloque!

Christian Eyschen: Mesdames, messieurs, chers amis, chers camarades,

Je pense que tout le monde a parfaitement conscience de l'importance de notre initiative. Dans un monde perpétuellement en guerre, dans un pays qui l'a vécu dans sa chair et dans son sang, qui a souffert, nous sommes venus ici parler de laïcité.

Soyons clairs, c'est de la paix dont nous allons parler. Nous ne portons pas les germes de la discorde, mais, au contraire, nous voulons tendre les rameaux de la concorde.

Tout d'abord je voudrais remercier vivement et publiquement notre ami, mon ami Georges Saad, sans qui ce

colloque n'aurait pas été possible. Merci Georges, vraiment merci.

L'Association Internationale de la Libre Pensée n'est en guerre contre personne. Au poing tendu, vengeur et vindicatif, elle tend toujours la main à l'Humanité pour former une chaîne d'union universelle.

Un de nos grands écrivains français, profondément laïque et libre penseur, Anatole France disait à propos de la guerre : « On croit mourir pour la Patrie, on meurt pour les industriels ». C'est un fait et c'est un drame, les peuples sont souvent assassinés pour des causes et des intérêts qui ne sont pas les leurs.

Un des vôtres, l'illustre Amin Maalouf a aussi écrit : « Lorsque l'esprit des hommes te paraîtra étroit, dis-toi que la terre est vaste. N'hésite jamais à t'éloigner, au-delà de toutes les mers, au-delà de toutes les frontières, de toutes les patries, de toutes les croyances ».

Il rajoutait : « Lorsque la foi devient haineuse, bénis soient ceux qui doutent ! » et encore : « La parole du sage s'écoule dans la clarté. Mais de tout temps les hommes ont préféré boire l'eau qui jaillit des grottes les plus obscures. »

Comment ne pas se rassasier de ces paroles : « Blancs minarets de Gammarth, nobles débris de Carthage, c'est à leur ombre que me guette l'oubli, c'est vers eux que dérive ma vie après tant de naufrages. Le sac de Rome après le châtiment du Caire, le feu de Tombouctou après la chute de Grenade : est-ce le malheur qui m'appelle, ou bien

est-ce moi qui appelle le malheur? »



J'aurai l'occasion de le dire demain, les libres penseurs ne sont pas venus en missionnaires, apporter, à leur tour, une vérité révélée. Ils sont des frères venus voir d'autres frères. Ils sont des humains venus voir d'autres humains. C'est la Libre pensée qui veut débattre avec la pensée libre qui a su, si souvent trouver refuge, dans cette contrée.

Nous ne représentons aucune puissance coloniale, nostalgique d'un passé qui n'aurait pas du être. Un peuple libre ne saurait opprimer un autre peuple. Un grand révolutionnaire français, Maximilien de Robespierre l'avait prédit : « Les peuples n'aiment pas les missionnaires armés. »

Sur ce sujet, nous citerons une dernière fois Amin Maalouf, tellement nous partageons son point de vue : « Contrairement à l'idée reçue, la faute séculaire des puissances européennes n'est pas d'avoir voulu imposer leurs valeurs au reste du monde, mais très exactement l'inverse : d'avoir constamment renoncé à respecter leurs propres valeurs dans leurs rapports avec les peuples dominés. Tant qu'on n'aura pas levé cette équivoque, on courra le risque de retomber dans les mêmes travers.

La première de ces valeurs, c'est l'universalité, à savoir que l'humanité est une. Diverse, mais une. De ce fait, c'est une faute impardonnable que de transiger sur les principes fondamentaux sous l'éternel prétexte que les autres ne seraient pas prêts à les adopter. Il n'y a pas des droits de l'homme pour l'Europe, et d'autres droits de l'homme pour l'Afrique, l'Asie, ou pour le monde musulman. Aucun peuple sur terre n'est fait pour l'esclavage, pour la tyrannie, pour l'arbitraire, pour l'ignorance, pour l'obscurantisme, ni pour l'asservissement des femmes. Chaque fois que l'on néglige cette vérité de base, on trahit l'humanité, et on se trahit soi-même. »

Comment mieux dire que la laïcité est un message universel, parce que la liberté est universelle. Parce que la démocratie doit être le bien partagé par tous les peuples, dans tous les pays, sur tous les continents.

C'est de cela dont nous voulons débattre ensemble pendant ces deux jours. Ici, la parole sera libre, totalement libre. Personne n'est obligé d'accepter un point de vue qui n'est pas le sien. C'est aussi cela la laïcité. Je vous remercie.

David Rand:



Bonjour. On m'a proposé de vous parler des rapports entre athéisme et laïcité, un sujet que je trouve très important afin de bien orienter nos débats et nos actions dans le but de promouvoir la laïcité dans tous les pays du monde.

D'abord, je dois vous dire que je vous parle en tant que militant laïque et athée, surtout dans le contexte canadien. Je n'ai aucune formation en droit. Je n'ai aucune formation professionnelle en philosophie non plus. Mais pour bien militer dans ce domaine il faut au moins être un amateur de la philosophie, ce que je suis inévitablement.

Qu'est-ce que la laïcité ?

Établir une définition précise de la laïcité n'est pas nécessairement chose facile. Débutons par cet énoncé : la laïcité est l'indépendance des institutions d'un État par rapport aux religions, donc un programme politique basé sur le principe d'une stricte séparation entre le pouvoir politique et administratif de l'État et le pouvoir religieux. L'État laïque ne s'appuie sur aucune religion officielle, ni ne reconnaît aucune autorité divine, la politique y étant une affaire humaine et seulement humaine. Toute ingérence des religions dans les institutions d'État est exclue, et toute ingérence de l'État dans les affaires internes des institutions religieuses est également exclue. Deux conceptions de la laïcité

À partir de cet énoncé, je vous propose deux conceptions possibles de la laïcité :

Première conception: La laïcité se base sur des principes universels. L'État laïque demeure totalement neutre face aux divers choix métaphysiques de ses citoyens et citoyennes. Les croyances et convictions qui ont rapport à la religion (religions proprement dites, croyances sectaires, déisme, théisme, athéisme, agnosticisme, humanisme, spiritualités, etc.) ne sont que des opinions privées.

Deuxième conception: La laïcité se base sur des principes universels compatibles avec la science et indépendants de toute notion du surnaturel. L'État laïque vise l'intérêt général de l'ensemble de ses citoyens et citoyennes sans distinction de croyance ou incroyance. Il vise aussi à maximiser leur liberté, en particulier leur liberté de conscience - qui comprend la liberté de religion et d'irréligion -, en faisant une séparation complète entre religions et État.

Ces deux conceptions sont assez compatibles, de prime abord du moins. Les deux sont résolument anticléricale, c'est-à-dire, contre le pouvoir des religions organisées. Mais chacune souligne des aspects particuliers de la laïcité, et les deux approches peuvent avoir des conséquences quelque peu divergentes, ce que nous verrons tout à l'heure.

Deux sphères : publique et privée

On reconnaît ici le principe bien connu des deux sphères : la publique et la privée, la laïcité excluant la pratique religieuse de la sphère publique, la renvoyant à la sphère privée. Mais en même temps, selon le philosophe français Henri Peña-Ruiz, la laïcité permet « la libre expression de chaque option spirituelle dans l'espace public, mais non pas son emprise sur lui. » Comment résoudre ce paradoxe ?

Trois sphères : État, publique, privée

Je crois qu'il faudrait nuancer ce modèle en parlant de trois sphères plutôt que deux, suivant les idées du philosophe américain Austin Dacey. Dans le modèle Dacey, la sphère publique est divisée en deux parties : les institutions d'État desquelles l'influence religieuse doit être exclue, et la sphère publique en dehors de l'État, où le libre débat est non seulement permis mais nécessaire afin que les idées et idéologies concurrentes - en particulier les différentes visions métaphysiques ainsi que les divers systèmes de morale qui en découlent - puissent se confronter et se mesurer. Séparer quoi de quoi ?



Séparer la religion de l'État

4. surtout entre les institutions religieuses et les institutions d'État Séparer la religion de la morale et de l'éthique puisque la moral religieuse est arbitraire (à voir tout à l'heure), rejeter le mythe de l'incroyant immoral ou amoral, car la morale n'est pas que religieuse, ne pas criminaliser l'immoralité, car la morale est une affaire personnelle et privée dans la plupart des cas (mais pas tous). L'État laïque ne criminalise que dans des cas extrêmes (violence, meurtre, vol, etc.) ou dans des circonstances formelles - par exemple, le parjure.

Séparer la croyance du croyant

5. distinguer bien les croyances des gens qui y adhèrent, c'est-à-dire bien distinguer l'individu de « sa » communauté religieuse, reconnaître d'abord et avant tout l'individu et ses droits

Le fonctionnement de l'État laïque

L'État laïque doit se montrer neutre face aux citoyens dans les services qu'il fournit au public. Par exemple, l'école publique et les services de santé publics doivent être neutres face aux clients de ces services. Cette neutralité se manifeste entre autre dans le fait que l'État ignore généralement les appartenances religieuses ou autres que les clients peuvent avoir. Mais l'État laïque ne doit pas demeurer neutre quant au fonctionnement de ses institutions. En

effet, il doit écarter toute hypothèse surnaturelle ou pseudo-scientifique et tout dogme religieux dans les prises de décision institutionnelles. Par exemple, les dogmes ne doivent pas être enseignés dans les écoles publiques comme s'il s'agissait de faits, et les soins médicaux doivent se baser sur de solides connaissances scientifiques.

Liberté de conscience

La liberté de conscience qui est un principe essentiel de la laïcité a les deux implications suivantes :

L'apostasie est un droit. En effet, la liberté de religion et d'irréligion impliquent nécessairement le droit d'abandonner une religion pour en adopter une autre, ou aucune. De toute façon, l'État laïque ne doit même pas tenir compte des appartenances religieuses des citoyens, sauf pour défendre leur liberté.

Les lois anti-blasphème sont inacceptables. En effet, pour que le libre débat soit possible, la critique des idées ne doit pas être réprimée. D'ailleurs, si l'on considère le blasphème comme une offense contre la divinité, il est alors impossible pour un athée de blasphémer, car la victime n'existe pas pour lui. Pour le croyant, cette question doit demeurer personnelle sans être appliquée à autrui, sans être codifiée dans les lois.

Morale religieuse

Pour bien comprendre l'importance d'écarter les religions des affaires de l'État, il est important de se pencher sur ce qui est, à mon sens, l'aspect le plus important de la religion, celui qui explique son emprise sur les esprits et les coeurs de tant d'humains. Ici, je considère surtout les religions théistes, celles comme le judaïsme, le christianisme et l'islam, qui se fondent sur l'existence révélée d'un « Dieu » créateur et personnel. Parler de morale théiste équivaut à parler de la volonté de ce « Dieu ». Le croyant, pour être une personne morale, doit respecter cette volonté, et il faut donc la connaître. Mais pour connaître la volonté de dieu, il faudrait passer par les trois étapes suivantes :

- 1. établir l'existence de dieu ;
- 2. établir que dieu possède une volonté ;
- 3. établir un moyen de connaître cette volonté.

Or, chacune de ces trois étapes présente des difficultés insurmontables. D'abord, toutes les prétendues preuves de l'existence de dieu ont été réfutées, y compris celle de l'appel au dessein. Deuxièmement, les qualités de perfection, omniscience, omnipotence et éternité que l'on attribue normalement à un dieu théiste sont incompatibles avec le fait d'avoir une volonté, car vouloir implique le désir de changer une situation insatisfaisante ; comment un créateur parfait peut-il être insatisfait de sa création ? Et troisièmement, la révélation et les écrits dits « saints » ne constituent aucunement des moyens fiables de connaître cette volonté s'il y en avait une. Il s'ensuit que personne ne connaît la volonté de dieu et que toute prétention de parler au nom de « Dieu » n'est qu'illusion.

L'implication fatale de cette constatation est que la morale théiste est tout à fait arbitraire. On peut faire dire à dieu ce que l'on veut, et il n'y a aucun moyen de confirmer ou infirmer cette déclaration, ni de résoudre les incompatibilités entre les déclarations concurrentes. La volonté divine s'avère donc une mauvaise base sur laquelle fonder la législation et le fonctionnement d'un État. Ceux qui le font se livrent entièrement à la merci des autorités religieuses qui prétendent pouvoir révéler cette volonté.

Athéisme



L'athéisme, c'est surtout l'absence de théisme, l'absence de croyance en dieu(x). Par contre, définir l'athéisme comme le principe de l'inexistence de « Dieu » ou des dieux serait inutilement fort, car le fardeau de la preuve de l'existence de tels agents incombe aux croyants. L'athéisme n'est pas fidéiste : ce n'est que le résultat inéluctable de la méthode du scepticisme appliquée au théisme. Il suffit de ne pas accepter le théisme.

Par athéisme, j'entends généralement athéisme matérialiste impliquant le rejet du surnaturel. Cet usage du mot n'est pas exact à 100%, car il est possible de rejeter la croyance en dieux tout en maintenant une croyance en d'autres phénomènes surnaturels - par exemple, la réincarnation. Toutefois, ce genre d'athéisme non matérialiste n'est pas tenable, car il est incohérent de rejeter un sous-ensemble arbitraire du surnaturel. Un athée intellectuellement intègre ne peut être que matérialiste et moniste, pas dualiste. L'athée ne reconnaît a priori aucun plan dit « spirituel » qui serait distinct du plan matériel, le seul que nous connaissons.

Morale athée

Si la morale religieuse et la volonté divine constituent de mauvaises bases pour la législation, à cause de son arbitraire, il en va de même comme base de la morale personnelle. Or, si les origines de la morale humaine ne se trouvent pas dans la volonté de dieu, où donc se situent-elles ? Évidemment, c'est dans l'évolution biologique et culturelle de l'humanité que les origines de la morale se trouvent, dans la nécessité de vivre en société. Les êtres humains sont des êtres sociaux, donc moraux. En général, tout être humain - sauf bien sûr celui atteint d'une pathologie psychologique (sociopathie, psychopathie) - est muni de ce sens moral inné. Mais ce sens peut être perverti par des croyances irrationnelles (par exemple religieuses) ou par des idéologies politiques irréalistes (par exemple utopistes). Humanisme

L'humanisme n'est que l'athéisme matérialiste considéré du point de vue de la morale. C'est la morale humaine libérée de tout dysfonctionnement découlant de croyances surnaturelles ou utopistes.

L'humanisme n'est pas un substitut de religion, car nul besoin de remplacer la religion par autre chose. Il n'est pas une valeur ajoutée à l'athéisme matérialiste : l'athée est un être humain moral comme tout le monde.

Athéophobie

Il serait insuffisant de parler d'athéisme sans mentionner l'athéophobie, un terme qui n'est pas encore courant mais que j'utilise fréquemment pour décrire le préjugé anti-athée, un phénomène tristement très répandu mais tout à fait infondé. C'est le vieux préjugé selon lequel les athées seraient immoraux ou amoraux. On dirait que tout le monde a peur de l'athéisme, parfois les athées eux-mêmes.

L'athéophobie est courante chez les croyants religieux, évidemment, car les autorités religieuses en font souvent la promotion par intérêt.

Mais l'athéophobie est aussi tristement répandue chez les incroyants qui ont assimilé la propagande religieuse selon laquelle l'athéisme serait douteux, ou dangereux, ou pire, ce qui réconforte énormément le pouvoir religieux. On véhicule souvent une image caricaturale de l'athéisme. Il est courant de donner une définition très retreinte de l'athéisme lorsqu'il s'agit de qualités positives, mais beaucoup plus large lorsque les implications sont négatives. La laïcité et l'athéisme : qu'ont-ils en commun ?

Or, cela nous amène à la question principale de ma présentation : quels sont au fait les rapports entre athéisme et laïcité ?

La laïcité et l'athéisme ont un socle commun : la non-reconnaissance de l'autorité divine. Pour l'individu (athée), c'est la non-reconnaissance de cette autorité en matière de morale. Pour la collectivité (l'État laïque), c'est la non-reconnaissance de cette autorité en matière de législation et dans le fonctionnement des institutions de cet État. (On ne peut dire le « rejet » de cette autorité, car on ne peut rejeter ce qui n'existe pas, ou plus précisément, qui est complètement inconnu et inconnaissable, tel qu'expliqué plus haut.)

Ainsi, l'intersection entre la laïcité et l'athéisme, c'est l'indépendance de la morale et de l'éthique par rapport aux religions.

Citation de Barack Obama

Comment l'État laïque peut-il écarter la morale religieuse, sans pour autant compromettre sa neutralité face aux citoyens et citoyennes. Citons à ce sujet Barack Obama (sénateur à l'époque) :

"Democracy demands that the religiously motivated translate their concerns into universal, rather than religion-specific, values. It requires that their proposals be subject to argument, and amenable to reason. I may be opposed to abortion for religious reasons, but if I seek to pass a law banning the practice, I cannot simply point to the teachings of my church or evoke God's will. I have to explain why abortion violates some principle that is accessible to people of all faiths, including those with no faith at all." Senateur Barack Obama, 2006-06-28

Laïcité et humanisme

Donc, dans le fonctionnement de ses institutions et dans l'élaboration de sa législation, l'État laïque exige que les participants laissent leurs croyances particulières de côté et respectent des valeurs universelles, basées sur ce monde réel, auxquelles tous et toutes peuvent adhérer.

Ces valeurs sont des valeurs humanistes. L'État laïque fonctionne, comme la science, sur une méthodologie matérialiste, ce qui n'est aucunement incompatible avec son respect pour la liberté de conscience. Mais cet État n'est pas explicitement matérialiste ou athée, pas plus que le scientifique en tant qu'individu n'est obligé d'adhérer personnellement à une philosophie matérialiste afin de pratiquer sa science.

Les deux conceptions de la cité revisitées

Revenons maintenant aux deux conceptions de la laïcité présentées tout à l'heure. Les deux prônent la neutralité face aux citoyens et citoyennes. Mais ils se distinguent l'un de l'autre par leur perception de l'incroyance. La première est symétrique. Elle présente la croyance et l'incroyance sur un pied d'égalité. La seconde est asymétrique. Elle reconnaît que l'incroyance, l'athéisme, n'est pas une option spirituelle comme les croyances. Les deux prônent la neutralité de l'État face aux citoyens et citoyennes, peu importe leur croyance ou incroyance, mais la première étend cette neutralité aux convictions elles-mêmes. La première est plus courante, je crois, tandis que la seconde est plus alignée avec les principes prônés par notre association LPA.

J'opte pour l'asymétrique

Vous aurez compris que j'opte pour la seconde conception, car la neutralité entre croyance et incroyance me paraît intenable, un défaut majeur, car incompatible avec la non reconnaissance de toute autorité dite divine. La première conception, la symétrique, se contredit d'elle-même.

Est-ce qu'on peut dire au moins que l'incroyance en général et l'athéisme en particulier constituent des « options spirituelles » comme les autres ? À mon avis, non, pas du tout. D'abord l'athéisme n'est pas un choix, mais plutôt une certitude scientifique - pas une certitude absolue basée sur la foi, mais une certitude hors de tout doute raisonnable, comme sont les conclusions de la science. Deuxièmement, l'athéisme ne reconnaît pas le plan « spirituel » au sens religieux ; il ne le reconnaîtrait que si l'existence de ce plan découlait d'une observation rigoureuse de notre monde.

L'État laïque est-il antireligieux ?

Aristide Briand, en 1905, a dit, « L'État n'est pas antireligieux. Il est areligieux. » (cité dans La Raison, numéro 570, p. 20) Certes! Mais pourquoi l'État doit-elle être areligieux? C'est parce que l'arbitraire de la morale religieuse rend les religions dangereuses et incompétentes au pouvoir. Il y a donc nécessairement une critique antireligieuse qui motive la démarche. Sinon, pourquoi serait-il nécessaire d'écarter la religion des institutions de l'État? Cette critique nécessaire, elle est plus manifeste dans la conception asymétrique de la laïcité.

Résumons

L'athéisme et la laïcité ont en commun la non-reconnaissance de toute autorité dite « divine ». La laïcité a besoin de la saine critique antireligieuse qui est le patrimoine intellectuel de l'athéisme matérialiste. Sinon, la laïcité risque de se détériorer en une fausse laïcité comme celle dite « ouverte ». Cela ne veut pas dire que c'est l'État laïque qui ferait cette critique, mais l'État doit écarter la morale religieuse, surnaturelle comme base de sa législation.

À mon avis, pour prôner la laïcité efficacement, il est absolument nécessaire de dénoncer le préjugé anti-athée, que j'appelle athéophobie. Les grands chefs religieux véhiculent fréquemment l'idée que la laïcité serait une menace pour la morale et pour la santé morale et « spirituelle » de la société. Ils ne se gênent pas pour faire l'amalgame d'abord entre laïcité et athéisme, et ensuite entre athéisme et dégradation morale. Pour le premier, ils n'ont pas complètement tort. Mais pour le second, celui qui associe l'athéisme avec l'immoralité ou l'amoralité, ils ne font que véhiculer un vieux préjugé ignoble comme le racisme.



Christian Eyschen: En tant que Secrétaire général de la Fédération française de la Libre Pensée et un des six porte-paroles de l'Association Internationale de la Libre Pensée, je dois vous dire que je suis profondément heureux et fier de pouvoir être ici aujourd'hui et de vous parler.

La France a eu un rôle particulier dans votre pays, nous parlons ici d'histoire. Aujourd'hui, nous sommes là pour parler de l'avenir. Ce n'est pas la même chose. Dans mon pays, il y a un dicton : « les conseilleurs ne sont pas les payeurs ».

Je ne suis pas là pour conseiller, mais pour débattre avec vous. Pour essayer de partager des idées, pour échanger des points de vue, pour faire avancer notre cause commune : la liberté humaine.

Il n'y a aucune posture néocolonialiste dans la démarche des libres penseurs français et d'autres continents. Il n'y a qu'une volonté de fraternité et de rapprochement entre les partisans de l'émancipation humaine. Nous récusons toute forme d'impérialisme.

La conscience de l'Humanité

Dès que l'Humanité a eu conscience d'elle-même, elle a voulu se forger un destin. Il est indéniable que c'est la civilisation gréco-latine qui a été la matrice fondamentale de toute forme de pensée civilisatrice. Dès lors, chaque pas en avant de la pensée humaine, chaque degré d'organisation positive des sociétés n'ont fait qu'emprunter le même chemin et utiliser les mêmes outils que les générations et les peuples précédents.

C'est pourquoi les libres penseurs récusent, par avance, toute idée de hiérarchisation des civilisations, toute notion de « races », d'ethnies supérieures aux autres. Les civilisations se sont nourries d'elles-mêmes et surtout en empruntant aux autres.

Notre civilisation mère, celle de la Grèce antique, a été vaincue par Rome. Mais elle est devenue Rome au-delà de Rome. Mes ancêtres sont des Vikings, ils n'en restent quasiment aucune trace visible, mais ils ont bâti les sociétés des peuples méditerranéens et d'Europe centrale.

C'est la longue histoire de la civilisation humaine.

C'est la brillante civilisation arabo-musulmane qui a arraché le Moyen-âge chrétien des brumes de l'intolérance et du dogme dans lesquels il étouffait. C'est cette civilisation qui, en combattant les croisades et les croisés, a fait oeuvre de progrès. Toute agression militaire et impérialiste n'est que ruine et désolation. C'est la réaction sur toute la ligne.

Chaque civilisation s'est appuyée sur les précédentes et sur les voisines pour se construire. L'homme ne peut durablement être l'ennemi de l'Homme. Sinon, il court à sa perte. L'Humanité est une et indivisible.

La laïcité, c'est la liberté

Issue de la civilisation gréco-latine, du monde arabo-musulman, de la Renaissance en Europe, des Lumières philosophiques et des révolutions anglaise, américaine et française, notamment ; une idée, une revendication va naître : l'homme libre dans la société libre.

C'est cette aspiration universelle, partagée et revendiquée dans tous les pays et sur tous les continents, qui va devenir la revendication centrale des peuples.



La liberté de pensée est la première de toutes les libertés, elle conditionne, elle préconditionne toute forme d'organisation humaine, de la plus petite échelle à la plus grande.

La liberté de pensée, c'est la liberté absolue de conscience. C'est la garantie que nul ne puisse être inquiété pour ses opinions, fussent-elles religieuses, et les autres, surtout si elles sont dans le domaine métaphysique. La croyance et la non-croyance deviennent des compléments d'objet. Le sujet est toujours l'Homme.

La relation directe entre le croyant et ce qu'il pense être sa divinité, doit désormais relever du domaine individuel. C'est ce que proclame fondamentalement l'Islam et ensuite la Reforme protestante. A des milliers de kilomètres de distance, à des siècles de distance ; c'est la même idée qui bouleverse les esprits.

Après l'esprit vint le temps de la lettre

Si la liberté absolue de conscience devient une affaire individuelle, alors l'Etat et les gouvernements ne peuvent interférer de manière négative dans cette affaire. Au contraire, la puissance publique doit garantir, par sa neutralité affichée, les libertés individuelles. Son absence de position, conduit l'Etat à protéger toutes les opinions. Cela s'appelle la démocratie.

La nécessaire séparation des Églises et de l'État, des religions et des États, est donc une nécessité absolue. Elle est la condition nécessaire et suffisante pour établir la relation entre l'individu et sa croyance ou sa non-croyance.

Ce fut d'abord les États-Unis d'Amérique du Nord en 1789, par le Premier Amendement appliqué en 1791 qui édifia selon la formule de Thomas Jefferson « un mur de séparation entre les Églises et l'État ». Ce fut ensuite le Mexique

en 1859 qui établit constitutionnellement, de fait, la Séparation de l'Église et de l'État.

A trois reprises en France, en 1795, 1871, 1905 ; cette séparation fut décidée. Même fortement ébréchée, elle perdure depuis 1905. Elle fut aussi établie en Russie soviétique en 1918 par un décret signé par Lénine. Plus tard, ce fut Mustapha Kemal en Turquie qui l'établit en 1937.

Cette idée n'a pas cessé de faire son chemin depuis. Récemment, ce fut le Népal et la Bolivie qui décidèrent la Séparation des Eglises et de l'État. C'est un mouvement irréversible que plus rien ne pourra arrêter.

Et au Liban

A ma connaissance, ces notions existent formellement dans la Constitution libanaise. Dans son préambule ajouté à la loi constitutionnelle du 21 septembre 1991, on peut lire dans son paragraphe C : « Le Liban est une République démocratique, parlementaire, fondée sur le respect des libertés publiques et en premier lieu la liberté d'opinion et de conscience, sur la justice sociale et l'égalité dans les droits et obligations entre tous les citoyens sans distinction ni préférence ».

Dans son paragraphe H, il est aussi indiqué : « La suppression du confessionnalisme politique constitue un but national essentiel pour la réalisation duquel il est nécessaire d'oeuvrer suivant un plan par étapes ».

La Constitution, elle-même, est une référence explicite au Siècle des Lumières et à la Révolution française. Qu'on en juge :

« Article 7 : Tous les libanais sont égaux devant la loi. Ils jouissent également des droits civils et politiques et sont également assujettis aux charges et devoirs publics, sans distinction aucune.

Article 8 : La liberté individuelle est garantie et protégée. Nul ne peut être arrêté ou détenu que suivant les dispositions de la loi. Aucune infraction et aucune peine ne peuvent être établies que par la loi.

Article 9 : La liberté de conscience est absolue. En rendant hommage au Très-Haut, l'État respecte toutes les confessions et en garantit et protège le libre exercice à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public. Il garantit également aux populations, à quelque rite qu'elles appartiennent, le respect de leur statut personnel et de leurs intérêts religieux.

Article 13 : La liberté d'exprimer sa pensée par la parole ou par la plume, la liberté de la presse, la liberté de réunion et la liberté d'association, sont garanties dans les limites fixées par la loi ».

Comme dans la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, il y a, à la fois l'évocation d'un « être suprême » et aussi la liberté de conscience. Ce qui constitue une contradiction juridique de premier ordre.

La Libre Pensée et la laïcité

Nous nous réclamons des résolutions du Congrès de Rome de 1904, dont je vais vous donner lecture : « La laïcité intégrale de l'État est la pure et simple application de la Libre Pensée à la vie collective de la Société. Elle consiste à

séparer les Églises de l'État, non pas sous la forme d'un partage d'attributions entre deux puissances traitant d'égale à égale, mais en garantissant aux opinions religieuses la même liberté qu'à toutes les opinions et en leur déniant tout droit d'intervention dans les affaires publiques.

La Libre Pensée n'étant complète que quand elle entreprend de réaliser socialement l'idéal humain, elle doit tendre à l'institution d'un régime sous lequel pas un être humain ne pourra plus être sacrifié ou même négligé par la société, et par conséquent ne sera mis ou laissé par elle, directement ou indirectement, dans l'impossibilité pratique d'exercer tous ses droits d'homme et de remplir tous ses devoirs d'homme.

La Libre Pensée est donc logiquement génératrice d'une science sociale, d'une morale sociale, d'une esthétique sociale, qui, se perfectionnant par le progrès même de la conscience publique, constitueront un régime de justice : la justice sociale n'est que la raison appliquée par l'humanité à son propre gouvernement.

En d'autres termes, la Libre Pensée est laïque, démocratique et sociale, c'est-à-dire qu'elle rejette, au nom de la dignité de la personne humaine, ce triple joug : le pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du Capital en matière économique. »

Pour la Libre Pensée, tous les êtres humains doivent avoir des droits et être égaux en droit. La laïcité permet cette égalité des droits et en droit, car tout le monde peut avoir une opinion, l'exprimer et la diffuser comme elle l'entend. La laïcité devient ainsi une des conditions nécessaires à la démocratie, à l'égalité, à la liberté et à la fraternité.

Un peu d'histoire pour nous aider à comprendre

Nous voudrions, pour bien nous faire comprendre, vous relater le débat qui a existé en 1905 en France sur la

Séparation des Églises et de l'Etat. Le président de la Commission qui fait le projet de loi est Ferdinand Buisson, président de l'Association Nationale des Libres Penseurs. Le rapporteur est Aristide Briand, lui aussi éminent libre penseur. La position officielle de la Libre Pensée est décidée dans une assemblée, le 21 mars 1905, réunie au siège du Grand Orient de France. Elle invite la Chambre, « à élaborer sans retard et sans interruption, une loi de Séparation des Églises et de l'Etat », selon des indications précises que Ferdinand Buisson déposera à la Chambre. Ferdinand Buisson explique : « Nous nous sommes battus, nous nous battons pour savoir qui de l'Église ou de la Révolution, en ce moment aura le dernier mot en France ».

Le bulletin officiel des Libres Penseurs publie la résolution de l'Association Nationale qui stipule : « Il ne faut pas constituer un régime exceptionnel ni en faveur des Eglises ni contre elles ». Cette prise de position est importante. En effet, un député du Var, Maurice Allard, dépose alors un contreprojet de loi qu'il résume lui-même ainsi : « je ne vous cache pas que mon contre-projet tend à déchristianiser le pays ».



Le fond de la question est simple ; il se résume en un choix : **République laïque ou République athée ?** La République laïque, c'est le respect des consciences. La République athée, c'est par définition la persécution. Au cours de la discussion de l'article 25, Maurice Allard dépose un amendement pour interdire les processions religieuses, contre l'avis de l'Association Nationale des Libres Penseurs qui a adopté la résolution suivante : « La sous-commission s'étant partagée, la question a été tranchée par la commission exécutive dans le sens de la suppression prohibitive des processions contenue dans l'article 25 du projet c'est-à-dire pour le maintien du droit actuel ».

Aristide Briand répond à Maurice Allard en ces termes : « S'il fallait donner un nom au projet de Maurice Allard, je crois qu'on pourrait justement l'appeler un projet de suppression des Églises par l'État. Une loi n'a jamais pu, heureusement, réussir à réduire, ni les individus, ni les groupements d'individus, encore moins leur pensée à l'impuissance. Une telle loi que se proposerait un tel but ne pourrait être qu'une loi de persécution et de tyrannie. Maurice Allard, dans sa hâte d'en finir avec la religion, se tourne vers l'État et l'appelle au secours de la Libre Pensée ; il lui demande de mettre l'Eglise dans l'impossibilité de se défendre ; il le somme de commettre au service de la

Libre Pensée, la même faute qu'il a commise au service de l'Église et que nous n'avons jamais cessé, nous, Libres Penseurs, de lui reprocher. Ce n'est pas la conception de la Libre Pensée. Nous considérons qu'une saine conception du régime nouveau exclut toute possibilité d'inscrire, soit au budget de l'Etat, soit au budget du département ou de la commune, l'obligation pour les citoyens de participer sous la forme de l'impôt, à l'entretien du culte. Pour nous, républicains, la séparation c'est la disparition de la religion officielle, c'est la République rendue au sentiment de sa dignité et au respect de ses principes fondamentaux. Ils lui commandent de reprendre sa liberté, mais ils n'exigent pas que ce soit par un geste de persécution. Ce que veulent les Libres Penseurs, c'est que vous arrachiez à l'Église, le bouclier officiel derrière lequel elle peut s'abriter contre les efforts de la Pensée Libre; ce qu'ils ont seulement le droit d'exiger, c'est que l'Etat les mette face à face avec l'Église pour lutter à armes égales pour pouvoir opposer enfin en combat loyal, la force de la Raison aux brutalités du dogme. Je termine, si vous voulez que la Raison Libre ait un abri, construisez-le lui; mais n'essayez pas de la faire coucher dans le lit de l'Église. Il n'a pas été fait pour elle ».

Un débat ancien, mais combien actuel

Si ce débat a une date, celle-ci n'est point périmée. La Libre Pensée ne revendique aucun privilège pour elle-même, mais réclame tous les droits pour l'Humanité. Nous ne voulons pas d'État théocratique, ni d'État athée. L'État doit s'arrêter où commence la conscience.

La laïcité que nous voulons n'est point pro-religieuse, ni anti-religieuse. Elle est a-religieuse. La foi et la laïcité n'agissent pas dans le même champ juridique et individuel. La laïcité permet toutes les expressions. Elle est la liberté qui permet toutes les libertés.

Elle est la condition de la réussite de la possibilité de vivre ensemble, tous ensembles, sans se faire une guerre permanente.

La force des arguments remplacera alors l'argument de la force.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Je suis, bien entendu, à votre disposition pour un échange d'idées ou plus de précisions.



<Roger Lepeix : Bonjour à tous. Je suis Roger Lepeix, de la Fédération Nationale de la Libre Pensée française, où je m'occupe de l'organisation générale en tant que Secrétaire Administratif national. Je suis aussi membre du Conseil International de l'AILP (Association Internationale de la Libre Pensée) et trésorier de l'IHEU (International Humanist and Ethical Union).</p>

Je connais un peu le Liban, puisque j'y ai enseigné deux ans entre 1969 et 1971, au Centre d'Etudes Mathématiques, route de Damas, près du Musée. J'y suis revenu en 1998 et 2010. C'est lors de ce dernier voyage que j'ai discuté avec mon ami Georges Saad et quelques autres, sur l'intérêt d'un colloque public sur les problèmes de société, donc de la laïcité.

Il y a une aspiration dans ce pays, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres, à la laïcité institutionnelle, par l'instauration d'une vraie société civile, basée sur l'égalité des droits pour tous. La Libre Pensée, en France comme à l'échelle internationale, a une longue expérience sur ces questions. Vous savez qu'en France une loi votée en 1905 a séparé les Eglises de l'Etat. Il nous a donc semblé naturel de venir vous informer de cette avancée historique parfois remise en cause, même si la voie libanaise vers la séparation des Eglises et de l'Etat sera par définition différente. Nous ne venons pas ici en donneurs de leçons, ou en post-colonialistes, mais pour vous aider à dégager votre propre voie.

En France, le vote de la loi de 1905 ne s'est pas fait facilement, mais grâce à une large campagne internationale qui s'est appuyée sur des organisations fortes et bien implantées, qui ont mené cette bataille.

La volonté d'instaurer la laïcité, qui se manifeste au Liban de temps en temps, si elle est réelle, ne s'appuie pas encore sur de telles organisations solides et puissantes, sur les plans nationaux et internationaux. Cette question est très importante, et c'est cet angle que je voudrais aborder ici.

D'abord, je voudrais dire que ce travail de construction d'organisations solides capables de se battre pour la laïcité ici

au Liban est d'abord l'affaire des libanais eux-mêmes. C'est le sens de ce colloque, qui réunit des participants très divers, et qui devrait à mon sens déboucher sur la constitution d'un regroupement pour mener au Liban la bataille pour la laïcité. Il n'y a pas et il n'y aura pas de recettes. Vous aurez à élaborer une stratégie, à tenir compte des forces en présence, à vous appuyer sur certaines d'entre elles, à vous méfier de certaines autres. C'est votre combat, et nous sommes là pour vous aider à le mener, pas pour le mener à votre place.

Mais pour cela il vous faudra tenir compte de l'histoire, des batailles passées, gagnées ou perdues, pour profiter de l'expérience des uns et des autres, et éviter si possible de refaire des erreurs déjà bien connues. Sur ce point, les libres penseurs français et ceux de l'AILP peuvent vous apporter des informations et vous aider à mieux connaître le paysage international.

Rappelons quelques définitions :

- Tout d'abord la différence importante entre la laïcité et l'athéisme : La laïcité est un principe constitutionnel, qui par la séparation des Eglises et de l'Etat interdit toute religion ou idéologie officielle et donc permet la liberté de conscience et l'égalité des droits des citoyens. C'est une revendication ou un acquis collectif, l'aspect individuel étant l'accord ou non de chacun pour défendre ou réclamer cet acquis institutionnel.
- L'athéisme, au contraire, est avant tout une opinion individuelle, celle qu'il n'existe pas de dieux pour nous surveiller et régir nos vies.

Peut-on combiner les deux?

Au niveau individuel : pas de problème : on peut être athée et réclamer la séparation des Églises et de l'Etat. La défense de la laïcité et de l'athéisme est tout à fait possible ; nous sommes sans doute un certain nombre dans cette salle à en être la preuve.

Au niveau institutionnel, ce n'est pas possible. Un Etat ne peut pas être à la fois laïque et athée. S'il est athée, il a de fait une idéologie officielle, ce qui est contraire à la laïcité. Et de plus l'existence d'une idéologie officielle entraine toujours l'inégalité des droits des citoyens.

Le danger principal ici est de voir les laïques s'organiser dans une communauté particulière, parallèlement aux religions. Cela existe dans de nombreux pays, et c'est un obstacle supplémentaire dans la bataille pour la laïcité. Non seulement on renforce le système communautariste par l'adjonction d'une communauté supplémentaire, mais de fait on détourne de la bataille pour la laïcité les athées communautarisés.

Je vous conseille vivement de discuter à fond de ces questions, afin d'éviter de créer vous-même des obstacles dans votre combat pour la laïcité.

Un autre point qu'il vous faut clarifier, est de définir ce qu'est une organisation laïque. Est-ce une organisation non religieuse? Ou est-ce une organisation qui se bat pour la laïcité? Ce n'est pas la même chose. Une organisation non religieuse peut avoir n'importe quel objectif, comme organiser des compétitions sportives ou des concerts, ou des voyages. Si elle n'a pas une politique de défense de la laïcité, elle peut volontairement ou non favoriser le communautarisme. C'est vrai en particulier des organisations athées, comme je viens de le dire.

Encore un point fondamental préalable à la défense de la laïcité : la défense de la liberté de conscience et d'expression. On ne peut défendre la laïcité sans défendre en même temps le droit d'expression pour tous, donc y compris pour ceux dont on ne partage pas les idées. C'est un point fondamental, qui ne va pas toujours de soi. Les

plus grands démocrates ont parfois tendance à vouloir empêcher de s'exprimer ceux qu'ils jugent dangereux pour la démocratie. Or ce n'est jamais en limitant le droit d'expression qu'on défend la démocratie. La liberté d'expression pour tous, dans le respect de l'ordre public, c'est-à-dire sans agression des personnes, est une condition de la défense de la laïcité, base de l'égalité des droits.

Ces rappels et définitions étant posés, quel est le paysage associatif laique actuel à l'échelle international?



Je ne mentionnerai que pour mémoire l'inclusion de la défense de la laïcité dans les programmes de certains syndicats et partis politiques. Au plan international, ce ne sont pas (ou plus) des acteurs de premier plan dans les questions qui nous occupent aujourd'hui, même si au plan national la situation est assez variée. Concernant le Liban, vous en savez plus que moi sur ce point.

La Libre Pensée a été et recommence à être un acteur incontournable dans les campagnes pour la séparation des Eglises et de l'Etat. Organisée en Association Internationale dès 1880, la Libre Pensée, a été l'acteur principal dans l'adoption de la loi française de séparation du 9 décembre 1905, puisque le Président de la commission parlementaire et le rapporteur de la loi étaient deux dirigeants de la Libre Pensée. Cette bataille s'est appuyée sur les très importants congrès internationaux de la Libre Pensée qui se sont tenus en 1904 à Rome et 1905 à Paris. Ces congrès mondiaux ont rassemblé des milliers de délégués, de tous les continents.

L'organisation internationale des libres penseurs a malheureusement beaucoup souffert au 20ème siècle, notamment pendant les deux guerres mondiales. Ce n'est que récemment, le 10 Août 2011 qu'a été refondée à Oslo une Association Internationale de la Libre Pensée, sur la base des travaux du Comité International de Liaison des Athées et Libres Penseurs, fondé en 2005 à Paris. L'AILP a élu à Oslo 6 porte-parole, dont David Rand et Christian

Eyschen, et un Comité International, dont font partie Georges Saad et moi-même. L'AILP co-organise ce colloque, dans le cadre de sa campagne pour la séparation des Eglises et des Etats partout dans le monde. L'AILP a aussi lancé deux autres campagnes internationales : une contre le financement public des religions et l'autre pour dénoncer les perversions des prêtres et autres clercs, perversions dont vous avez sans doute entendu parler. Par ailleurs, l'AILP prépare un Congrès des Amériques, qui pourra sans doute se tenir avant la fin de l'année.

Une autre organisation laïque internationale importante est l'IHEU (International Humanist and Ethical Union), fondée en 1952 à Amsterdam, et dont je suis membre du Comité Exécutif comme Trésorier. L'IHEU rassemblé une centaine d'organisations de 40 pays. Les principales organisations de l'AILP sont membres de l'IHEU, qui regroupe en fait plus largement des organisations humanistes, sceptiques, athées, rationalistes, etc... C'est une organisation très ouverte (umbrella en anglais) qui défend les Droits de l'Homme, le rationalisme, et la liberté d'expression. Elle organise un congrès mondial tous les 3 ans et c'est lors de son congrès de Paris de 2005, organisé par la Libre Pensée française, qu'a été votée à l'unanimité une résolution réclamant la séparation des Eglises et de l'Etat partout dans le monde. Pour autant, les organisations qui se rassemblent dans l'IHEU n'ont pas toutes la position ferme des libres penseurs sur la question de la défense de la laïcité.

Il y a un accord, pour l'instant plutôt tacite, entre l'AILP et l'IHEU pour essayer de coopérer, et pour au moins réunir leurs instances de manière coordonnée.

Depuis quelques mois, une nouvelle organisation est apparue, AAI, Atheist Alliance International. Elle fait suite au développement de l'athéisme organisé aux Etats-Unis, qui a pris la forme de l'organisation American Atheists. Une dissidence a formé Atheist Alliance, qui a ensuite pris des contacts principalement en Europe. Les organisations non américaines se sont rassemblées dans AAI en Juin dernier à Dublin. En fait cette organisation, dont Atheist Alliance America est aussi formellement membre, est plutôt un Comité de liaison, qui travaille principalement par internet, et qui organise chaque année un rassemblement régional. Il a eu lieu cette année à Melbourne, Australie, d'où est originaire la présidente Tanya Smith. Des relations existent avec l'IHEU, mais aussi avec l'AILP. Je suis intervenu en Juin à la réunion de Dublin au nom de l'AILP pour proposer une coopération, et Tanya Smith était à Oslo en Août pour le congrès de lancement de l'AILP. Nous espérons que cette coopération sera fructueuse. Au cours d'un déjeuner avec Tanya Smith à Paris il y a quelques mois nous avions constaté des convergences importantes entre nos organisations.

Je me limiterai à ces 3 regroupements internationaux. Il en existe d'autres, y compris au plan international, mais ils ont des activités plus ciblées : vente de livres et d'ouvrages, coopération universitaire, etc.. et donc ne relèvent pas directement ou complètement du combat mondial pour la laïcité.



Pour conclure, je voudrais revenir sur les formes d'organisation qui permettent un travail effectif en direction de la laïcité. D'abord la dimension internationale est fondamentale, puisque c'est à ce niveau que les batailles se mènent, même si sa forme est nationale. Il faut des organisations nationales reliées internationalement, les deux aspects sont complémentaires. Ensuite il faut construire, progressivement, des organisations qui soient indépendantes, c'est-à-dire qui peuvent décider elles-mêmes ce qu'elles souhaitent faire. Comme dit un proverbe brésilien : c'est celui qui paie l'orchestre qui choisit la musique. Attention aux organisations qui dépendent d'une Université, ou qui privilégient trop internet. Internet est un outil très utile pour les organisations, et il faut l'utiliser largement. Mais attention à ne pas en être dépendants pour le fonctionnement et l'expression des organisations. Dans une période de crise, il est facile de couper internet. Seules auront un impact réel les organisations qui auront pu constituer un appareil indépendant : structures de décision, réunions régulières, supports papier pour la propagande, les communiqués, les informations, les invitations, l'autonomie financière etc.

Je ne peux donc que suggérer à vous tous ici, si vous souhaitez voir la laïcité progresser au Liban, de vous organiser en ce sens. Le colloque d'aujourd'hui, s'il permet un échange entre des positions voisines, voire différentes, aura été un succès s'il permet de créer un regroupement, un comité de liaison, ou tout ce que vous voudrez, qui pourra ensuite organiser et coordonner la bataille pour la laïcité au Liban. Nous sommes prêts à vous aider. Pour cela il faut à la fois que vous décidiez d'instituer cette structure pour la défense de la laïcité ici au Liban, et aussi que cette structure, quelle que soit la forme que vous lui donnerez, soit reliée aux organisations internationales existantes qui mènent le même combat. C'est pour cela que j'ai voulu vous présenter ces organisations internationales.

Je vous remercie.

Les Actes (en version française et une autre en arabe) seront bientôt disponibles. Ils contiendront l'ensemble des communications du colloque. Réservez-les dès maintenant.

Chacun comprendra qu'un tel événement a entraîné la dépense de sommes importantes. C'est pourquoi, pour faire face à l'ensemble des frais, la Libre Pensée vous sollicite pour que vous manifestiez votre solidarité financière. Nous avons besoin du concours de tous.

BON DE SOUSCRIPTION

Nom, Prénom :
Adresse:
Email :
je soutiens la tenue du colloque "Religion, laïcité et Etat de droit" à Beyrouth, les 13 et 14 avril, organisé par l'Association libanaise de philosophie du droit et l'Association Internationale de la Libre Pensée Je verse :
Je verse : Euros
Bon à retourner à : "Colloque international Laïcité et Religion Bevrouth 2012"

Bon à retourner à : "Colloque international Laïcité et Religion Beyrouth 2012" c/o Libre Pensée, 10/12 rue des Fossés-St- Jacques 75005 Paris